



Réunion du Conseil du CNFGG

Mardi 3 octobre 2023

Visioconférence de 13h30 à 15h30

Rédigé par : Samuel Nahmani

Résumé : Réunion du Conseil du CNFGG

Diffusion : Conseil du CNFGG

Participants

Pierre Briole - président	13h30 - 15h30
Étienne Berthier	13h30 - 14h58
Alain Colin de Verdière	14h37 - 15h30
Pierre Exertier	14h16 - 15h00
Andréa Flossmann	13h30 - 15h30
Philippe Lesage	13h30 - 15h30
Tony Monfrey	13h30 - 15h30
Séverine Rosat	13h30 - 15h30
Samuel Nahmani	-
secrétaire	13h30 - 15h30
Marc Schaming - trésorier	13h30 - 15h30

Ordre du jour

1. Organisation de l'assemblée générale du CNFGG
2. Lauréats du prix de géophysique 2023
3. Organisation du prix de géophysique 2024
4. Appel à candidature pour le poste de vice-président du CNFGG
5. Retour de l'assemblée générale de l'UGGI
6. Réflexion concernant la contribution du CNFGG à l'UGGI
7. Point sur les subventions attribuées par le CNFGG en 2024
8. Renforcement du rôle et de la visibilité du CNFGG



Compte-rendu

1. Organisation de l'assemblée générale 2022 du CNFGG

Il a été convenu que l'Assemblée générale se tiendrait en visioconférence à la fin du mois de novembre ou au début du mois de décembre 2023. Tous les participants ont donné leur accord pour cette période. Un sondage Doodle sera organisé pour déterminer la date exacte.

Le Bureau est chargé de préparer l'ordre du jour de l'Assemblée générale et le transmettra aux membres du conseil en temps voulu. > tous les membres doivent recevoir la convocation.

2. Lauréats du prix de géophysique 2023

Une proposition a été faite pour que les lauréats interviennent lors des réunions scientifiques des différentes sections. Si cette proposition est acceptée, il serait nécessaire d'enregistrer ces interventions pour les diffuser à tous les membres du CNFGG. Ces enregistrements pourraient être mis en ligne sur le site internet du CNFGG. L'objectif est de discuter de la faisabilité de cette proposition avec les membres du conseil associés aux sections concernées, en vue d'une possible mise en œuvre.

La proposition formulée a fait l'unanimité, mais sa réalisation pratique ne peut être effectuée dans le temps imparti : le programme des différentes réunions étant déjà finalisé ; certains lauréats n'ont pas la possibilité d'intervenir en visioconférence (décalage horaire important). Pour pallier ces problèmes, les lauréats sont incités à produire une vidéo présentant leurs travaux qui pourra être présentée lors des réunions des sections intéressées et mises en ligne sur le site du CNFGG.

Tous les lauréats du prix de géophysique 2023 sont invités à présenter leurs travaux de thèse en présentiel pendant le G2 en mars 2024. Les lauréats des années suivantes seront invités à intervenir en présentiel lors des réunions scientifiques des différentes sections intéressées.

3. Organisation du prix de géophysique 2024



Une note explicative sera rédigée et diffusée sur le modèle de ce qui a été fait pour le prix de géophysique 2023. La diffusion se veut la plus large possible via le canal CNRS/INSU. Les dossiers sont à compléter et à envoyer avant le 10 décembre 2023.

4. Appel à candidature pour le poste de vice-président du CNFGG

Appel à candidature pour le poste de vice-président du CNFGG : Les membres du conseil sont invités à proposer des candidats au poste de vice-président du CNFGG pour une prise de fonction anticipée au poste de président en juillet 2024. Discuter de l'adaptation des statuts du CNFGG afin de préciser la démarche à suivre en cas de défaillance du vice-président avant sa prise de fonction en tant que président.

Objectifs : identifier le ou les candidats potentiels et convenir d'un plan d'action.

Il est urgent de trouver un candidat pour le poste de vice-président du CNFGG. Le candidat doit être de préférence un membre actuel du CNFGG. Un courriel sera ainsi envoyé aux membres pour solliciter des candidatures. Afin d'obtenir plusieurs candidatures, les participants français à l'UGGI (listés dans le YearBook de l'UGGI) semblent être un canal de diffusion plus large. Il a aussi été suggéré de demander au vice-président sortant s'il avait des suggestions de candidats pour le poste. La clôture des candidatures est prévue pour fin novembre, afin de coïncider avec l'AG. La proposition d'organiser un vote numérique pour l'élection a été bien accueillie.

Un soin particulier sera apporté à l'examen de liste des membres afin de créer une liste courriel via RENATER sur le modèle déjà utilisé par S. Rosat.

5. Retour de l'assemblée générale de l'UGGI

Pierre Briole propose de diffuser un Template pour avoir un retour harmonisé des délégués des huit associations. Objectifs: (a) Obtenir un compte rendu des délégués sur maximum une page; (b) Créer un compte-rendu synthétique de l'événement (4/8 pages). Objectif secondaire: Vérifier la validité des informations du Year Book Uggi 2023 disponible à l'adresse [suivante: https://iugg.org/wp-](https://iugg.org/wp-)



<content/uploads/2022/12/yearbook2023.pdf>

Pierre Briole a présenté un compte-rendu oral de l'Assemblée général de l'UGGI 2023. Un rapport écrit est à réaliser, ce document sera à présenter aux tutelles pour sensibiliser les différents décideurs aux enjeux internationaux relevés lors de cette manifestation.

Une attention particulière doit être portée au sujet de la traçabilité de l'argent injecté dans les différentes associations afin d'en faire un retour à l'Académie des Sciences.

Un bilan doit être réalisé au sujet :

- de l'apport de recherche française à la recherche internationale par son implication dans les activités des différentes associations ;
- du bénéfice que la recherche française retire de ces participations internationales.

6. Réflexion concernant la contribution du CNFGG à l'UGGI

Une réflexion doit être menée à propos de la cotisation de la France à l'UGGI. Cette cotisation est payée par le CNFGG. En 2023, la subvention de l'Académie des Sciences a été de 25958,66€ tandis que la cotisation de la France à l'UGGI, en catégorie 7, s'est élevée à 35625,00 USD soit 32725,13€. Objectif: Répondre aux questions suivantes en évaluant les conséquences possibles : (a) le CNFGG doit-il supporter financièrement ce différentiel de 6766,47€ ?; (b) dit-il mettre en adéquation cotisation de la France à l'UGGI et subvention reçue de la part de l'Académie des Sciences ?

Ces dernières années, l'Académie des Sciences (Cofusi) payait directement 90% de la cotisation de la France à l'UGGI, le CNFGG payant les 10% restants. Cette année, l'académie a préféré verser une subvention au CNFGG, charge à lui de payer la cotisation de la France à l'UGGI ; ceci sans avoir communiqué au préalable. Cependant, la subvention de l'Académie ne représente que 80% de la cotisation (et de plus cette année le CNFGG aurait pu obtenir une subvention pour la participation à l'AG de l'UGGI).. La question « Est-ce que le CNFGG doit assurer le paiement du différentiel sur ses fonds propres via les cotisations de ses membres ? » est posée.

Pierre Briole a fait le constat lors de la dernière réunion de l'UGGI que le niveau de cotisation des pays n'a d'influence que sur le vote concernant



l'approbation des comptes. Pour tous les autres votes, chaque pays dispose d'une voix. Partant de ce constat, Pierre Briole propose que le niveau de cotisation soit ajusté en fonction du montant que l'Académie des Sciences est prête à verser. Cela pourrait impliquer que la France, aujourd'hui en catégorie de financement 7, bascule en catégorie 6.

Un vote en Assemblée générale du CNFGG sera sollicité pour statuer sur ce point.

7. Point sur les subventions attribuées par le CNFGG en 2023

Le Conseil a donné son accord pour octroyer une subvention de 1000€ à la section 3 (Volcanologie et Chimie de l'Intérieur de la Terre) afin de soutenir celle-ci pour l'organisation de son colloque de novembre 2023.

8. Renforcement du rôle et de la visibilité du CNFGG

Réfléchir à l'importance diplomatique du CNFGG au sein de l'UGGI et aux implications et au modèle économique en lien avec cette mission: (a) Financement via les différents instituts gravitant autour de nos thématiques ?; (b) Maintien du financement par cotisation des membres ? L'avantage serait d'éviter la vérification des cotisations, mais nous nous couperions d'une source de financement ; (c) Si non à (b), se pose la question du financement du prix de thèse du CNFGG qui ne peut pas être alimenté par des fonds publics. On peut imaginer un système spécifique, (d) À ces questions structurelles se pose celle du successeur à Marc Schaming au poste de trésorier ; (e) Pour faciliter la réalisation de (d), il faut trouver un système allégé et efficace pour le contrôle des finances du CNFGG. Marc Schaming a des propositions basées sur le modèle de l'association des anciens élèves de l'Eost qui facilite notamment l'édition des reçus fiscaux. Objectif: définir un nouveau modus vivendi long terme permettant une meilleure reconnaissance et un meilleur fonctionnement du CNFGG

(a) Financement via les différents instituts gravitant autour de nos thématiques ?

L'appel à subvention 2024 doit être formulé avant la mi-novembre, ce qui permettra d'établir le budget prévisionnel avant l'Assemblée générale (AG). Il est essentiel que la présence de scientifiques au sein des différentes associations scientifiques nationales et internationales soit reconnue par les différentes tutelles. Il est crucial de communiquer sur le fait que les associations au sein de l'UGGI sont importantes : les huit sont actives avec des échanges scientifiques riches. Il est nécessaire d'avoir plus de personnes disponibles pour que la communauté scientifique



française puisse être encore plus impliquée dans les projets internationaux.

(b) Maintien du financement par cotisation des membres ?

Des scientifiques français jouent des rôles importants dans les associations internationales sans être affiliés au CNFGG. C'est pourquoi le retour de l'UGGI de Berlin aura un impact important sur le fonctionnement futur du CNFGG et l'appartenance au CNFGG doit en particulier être repensée. L'idée d'une adhésion à des valeurs sans obligation de contribution financière émerge, mais nécessite de repenser le mode de fonctionnement du CNFGG afin de pouvoir se décliner en pratique tout en étant financièrement viable sur le long terme :

- la rétrogradation de la France de la catégorie 7 à la catégorie 6 peut s'inscrire dans cette démarche ;
- le financement partiel du CNFGG par les tutelles ;

(c) Si non à (b), se pose la question du financement du prix de thèse du CNFGG qui ne peut pas être alimenté par des fonds publics.

Si financement par les tutelles, le financement du prix de thèse du CNFGG ne peut pas se faire sur de l'argent public. Il faudra dans ce cas créer un mécanisme de financement volontaire et spécifique pour maintenir le prix de thèse du CNFGG. Marc Schaming, en sa qualité de trésorier, nous avertit que seul un système de gestion des finances plus moderne permettra de traiter facilement ces évolutions.

Le consensus qui se dégage de la discussion est que le changement de fonctionnement soit acté lors de l'AG du CNFGG de 2024 ou 2025. Cela ne pourra se faire qu'avec un document de travail qui a pu être largement discuté et enrichi par les membres afin de parvenir à une proposition d'orientation avec une démarche et un calendrier clairement défini et consensuel. L'objectif à atteindre est une simplification des procédures internes du CNFGG.